



BARÈME DES HONORAIRES

Jusque 100 000 €	8 %
(Avec un minimum de 5000 euros)	
De 100 001 à 250 000 €	6 %
De 250 001 à 500 000 €	5 %
Au-delà de 500 001 €	4 %
Avis de valeur	de 80 euros à 120 euros (selon importance du bien)